

EFFET REDISTRIBUTIF DE L'ÉDUCATION EN ALGERIE : ESSAI D'ÉVALUATION

Djamal FEROUKHI*

Résumé

L'observation des revenus primaires perçus par les agents économiques et leur analyse ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'inégalités. Pour corriger ces disparités, les Etats ont mis en place un certain nombre de mécanismes de redistribution. La mise à la disposition des ménages d'un certain nombre de services gratuits ou à prix réduits fait partie de ces dispositifs de redistribution.

Le présent travail procède à l'analyse de la répartition des dépenses récurrentes d'éducation et de formation entre les catégories socio-professionnelles et son évolution à travers le temps.

Mots clefs :

Redistribution, CSP, éducation, scolarisation,

Codes JEL: H 23, A 14, I 00, I 21

1 - INTRODUCTION

Le concept de capital humain est central à de très nombreuses recherches en économie de l'éducation et, en même temps, tient une place importante dans d'autres branches de l'économie qui entretiennent des rapports étroits avec cette filière (marché du travail et la politique de l'emploi, les déterminants des salaires et la répartition du revenu, etc...).

Une distinction importante s'opère en économie entre investissement et consommation. Toute dépense peut être comptabilisée soit comme investissement soit comme consommation, quoique la frontière entre les deux ne soit pas toujours aisée à tracer. La consommation se réfère généralement à l'achat ou à l'utilisation de biens et

* Chercheur associé CREAD.

services qui procurent une satisfaction immédiate. L'investissement, par contre, fait référence à l'acquisition de caractéristiques qui procurent des bénéfices sur le long terme.

Avant l'avènement de la théorie du capital humain, la demande d'éducation pour les paliers post- primaire s'expliquait, aux yeux de beaucoup d'économistes, par le « goût » que portent les individus pour l'éducation comme ils peuvent apprécier différemment n'importe quel autre produit de consommation. Cette attitude était soutenue aussi par la capacité (*ability*) à mieux tirer parti de ce service par certains individus plus que d'autres. Ce « goût » et cette aptitude à mieux consommer ce bien dépendent en grande partie du niveau culturel des parents (Blaug, 1982).

Depuis la fin des années 50, l'engouement des individus pour des études plus poussées et pour l'acquisition de nouvelles qualifications est l'objet d'intenses recherches de la part des économistes. D'autre part, la formidable croissance de l'économie américaine au cours de la première moitié du 20^e siècle ne pouvait être expliqué, du moins en totalité par les facteurs classiques de production (travail et capital). En effet, et jusqu'à cette date-là les théories économiques du capital et de l'investissement s'intéressent à l'investissement du capital physique, tels que la construction d'immeubles, d'usines et l'acquisition d'équipements de production qui génèrent des revenus sous forme de produits et de services. L'observation majeure, avec la révolution industrielle, est l'impact certain, sur la production et le niveau de productivité d'une main-d'œuvre plus qualifiée possédant un bon niveau d'instruction. L'hypothèse d'un facteur de travail homogène est alors progressivement abandonnée. L'éducation et la formation sont considérées dorénavant comme un investissement au même titre que le capital physique.

D'autre part, il est de plus en plus avéré que les individus cherchent à acquérir des qualifications, non plus uniquement par hasard ou par « goût », mais pour améliorer leur situation individuelle à travers une augmentation de leur revenu.

Les individus se comportent donc en de véritables « investisseurs », en évaluant les coûts directs et indirects, d'un prolongement de la scolarité ou de l'acquisition de nouvelles qualifications, mais aussi du différentiel de salaire que procure une année supplémentaire d'études ou une formation complémentaire.

Ainsi donc, l'éducation et la formation affectent et sont affectées, à leur tour, par le niveau de productivité des individus et, par conséquent, par la distribution du revenu national. Cette dernière revêt en fait, deux dimensions :

- La redistribution du revenu qui s'intéresse à l'étude de la répartition de la production nationale entre les facteurs de production ;
- La répartition du revenu entre les individus qui concerne les sources et le niveau des ressources des personnes et des ménages.

L'existence d'inégalités a amené les Etats à instaurer un certain nombre de mécanismes redistributifs qui modifient les revenus primaires (prélèvements) et leur réaffectation au profit d'autres agents économiques sous forme de prestations sociales et de fournitures de biens et services collectifs.

L'éducation engendre des coûts que certains membres de la société ne sont pas en mesure d'assumer, pour profiter de ce service, si celui-ci était régi uniquement par les forces du marché. Pour garantir une certaine équité d'accès à l'école, deux types de démarches sont, en général, adoptés de la part des Etats :

- une politique d'impôts et de taxes sur les revenus et de transferts est opérée par les gouvernants qui privilégient une action directe sur la régulation de la production ;
- une politique éducative est davantage favorisée par les pays qui cherchent plutôt une plus grande égalité, en matière d'opportunités d'accès à l'éducation et à la formation.

Les deux stratégies ne s'excluent pas mutuellement et systématiquement; la plupart des pays combinent les deux démarches à la fois, en donnant plus de poids à l'une ou à l'autre de ces politiques en fonction d'un certain nombre de facteurs (culturels, économiques, etc.) inhérents à la société en question. Ainsi, par exemple, une façon de promouvoir un accès plus équitable aux salaires élevés sur le long terme passe, éventuellement, par une plus grande égalité d'accès à l'éducation sur le court terme.

Dans le travail présenté ici, nous allons tenter d'analyser la consommation et son évolution à travers le temps, du service public d'éducation et de formation, par les différentes catégories socio-professionnelles (C.S.P.). L'Algérie a, en effet, pris option, dès

l'indépendance, pour une gratuité totale de l'éducation et de la démocratisation de ce service public. L'objectif recherché à travers cette étude, est de situer le degré d'égalité (ou d'inégalité) de participation des différentes strates sociales, aux paliers successifs de la pyramide du système d'éducation et de formation et de savoir, si le processus de démocratisation de l'école entamé dès l'indépendance atténué (ou pas) les disparités héritées de la période coloniale.

La démarche retenue pour l'élaboration de ce travail s'inspire très largement d'une recherche abordée par Hatchel (1976). Mais avant cela, un bref rappel sur les fondements théoriques du concept de la redistribution en économie est effectué dans le chapitre qui suit.

2. EFFETS REDISTRIBUTIFS: CONSIDERATIONS GENERALES

2.1. La redistribution

2.1.1. Principe

L'observation des revenus primaires perçus par les agents économiques et leur analyse ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'inégalités. Ces inégalités ont non seulement des conséquences sociales mais aussi des conséquences économiques, puisqu'une trop grande disparité dans le niveau de vie et une aggravation de la pauvreté entraînent une faiblesse de la demande sociale et peuvent mener à une crise politique puisqu'elles peuvent déboucher, éventuellement, sur une rupture de la cohésion sociale existante.

2.1.2. Objectifs de la redistribution

L'existence d'inégalités a amené les Etats, d'une part à instituer un système généralisé de sécurité sociale et, d'autre part à utiliser la fiscalité pour les corriger. Enfin, l'augmentation des prélèvements fiscaux a permis aux administrations publiques d'accroître leurs dépenses économiques et sociales pour :

- assurer, par le fonctionnement des organismes de la sécurité sociale, la couverture sociale de tous les individus contre les risques auxquels ils sont exposés (maladies, accidents de travail, vieillesse, chômage, etc.); ce mécanisme garantit une sécurité de revenu;

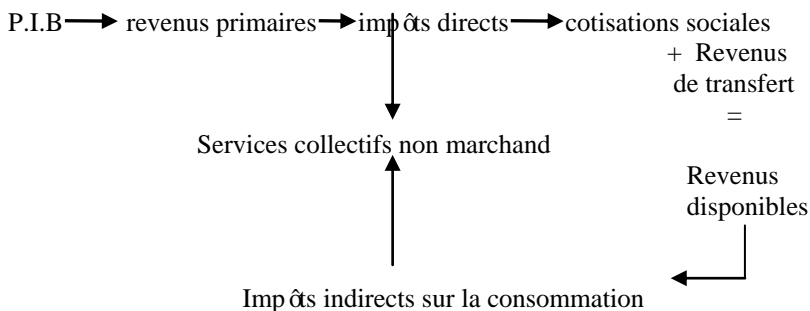
- réduire, dans une certaine mesure, les inégalités de revenus ;
- assurer aux personnes touchées par la pauvreté, une assistance sous forme de revenu minimum ou de services gratuits ou à prix réduits.

2.2. Le mécanisme de la redistribution

Les revenus primaires sont issus d'une première répartition effectuée au profit des personnes qui ont contribué à la production: rétribution de leur activité ou de leur capital. Pourtant les revenus primaires des ménages ne sont pas les revenus qu'ils perçoivent réellement.

2.2.1. Mécanisme général

En effet, il existe un mécanisme de redistribution qui modifie les revenus primaires en effectuant des prélèvements obligatoires sur certains agents économiques (impôts directs et cotisations sociales) et en les réaffectant au profit d'autres, sous la forme de prestations sociales (appelées aussi revenus de transfert) et de fournitures de biens et services collectifs (cf. schéma ci-dessous).



2.2.2. Les services publics.

Le fait de bénéficier gratuitement (ou à tarif réduit) des services publics équivaut aussi à une ressource pour les agents économiques. La puissance publique offre l'enseignement gratuit aux enfants ainsi que d'autres services (santé, sécurité, etc.) que les bénéficiaires n'ont pas à acheter. Cette intervention traditionnelle de l'Etat se fait par des voies différentes de celles empruntées par la sécurité sociale. Elle vise aussi *des catégories plus vastes, souvent même à l'ensemble de la*

population indistinctement (y compris le système productif même lorsque tout le monde n'en profite pas également).

2.2.3. Les revenus de transfert

L'origine du terme se trouve dans le principe même de la redistribution des revenus; les organismes de sécurité sociale ou l'Etat vont effectuer des prélèvements sur tous les revenus primaires (dans des proportions variables) pour verser à certaines catégories de personnes un revenu : il y a transfert de ressources de certains agents vers d'autres. Ainsi, les transferts se font en particulier:

- des actifs vers les retraités (caisse de retraite);
- des biens portants vers les malades (caisse sécurité sociale);
- de la population occupée vers les chômeurs (caisse chômage).

Enfin, des transferts de ressources vont aussi au profit des familles nombreuses, l'objectif étant de réduire les inégalités en termes de pouvoir d'achat liées à la taille de la famille.

2.2.4. Les cotisations sociales et les impôts directs

Les revenus de transfert et la production de biens et services collectifs doivent être financés. Ils exigent un prélèvement sur les revenus primaires. Les revenus primaires supportent deux catégories de prélèvements: les cotisations sociales, destinées à financer les prestations de sécurité sociale, et les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, vignette automobile, etc.). Ces derniers sont destinés à financer les biens et services collectifs fournis, ainsi que des aides financières telles que l'allocation chômage, etc.

2.3. Redistribution des services d'enseignement et de formation

A la suite des travaux de Hansen et Weisbrod (1969), un des domaines vus sur lequel se focalisent beaucoup de spécialistes de l'économie de l'éducation, concerne le financement de l'éducation et la façon dont est partagé ce service collectif. En effet, ces études dévoilent que l'éducation post-primaire bénéficie davantage aux strates sociales les plus aisées, alors que les frais de fonctionnement des services collectifs sont inégalement répartis entre les différentes strates de la population : les plus démunies, moins représentées dans les paliers supérieurs du système éducatif et dans les filières les plus

pris ées au coût unitaire plus élevé supportant la plus grande partie du fardeau⁶.

Dans ce travail, nous nous plaçons dans une perspective où les ménages se comportent comme de «simples consommateurs» des services (gratuits) de l'éducation. Le but recherché est d'analyser la répartition des subventions publiques allouées à l'éducation, entre les différentes catégories socioprofessionnelles, et son évolution à travers le temps. L'étude de l'effet de redistribution de l'éducation n'est, en fait, abordée ici qu'à travers un de ses aspects, à savoir : la participation des différentes strates sociales à la consommation du budget de fonctionnement affecté aux différents opérateurs en matière d'éducation et de formation. On ne dispose pas, à l'heure actuelle, de données suffisamment précises, notamment en matière de revenus des ménages et du niveau des taxes payées et impôts versés par les différents ménages, pour répondre objectivement à la question de l'équité des individus devant l'éducation, c'est-à-dire à l'équilibre entre les coûts et les avantages liés à ce service (PSACHAROUPOULOUS G. et WOODHALL, 1982). Le débat actuel en Algérie, autour de la question du financement et de la tarification des études ne peut être abordé de manière sereine en l'absence de données et d'études approfondies sur tous les paramètres relatifs à cette question.

3. CATEGORIE SOCIO - PROFESSIONNELLE ET EFFET REDISTRIBUTIF DE L'EDUCATION

3.1. Catégorie socioprofessionnelle: contenu

L'impact de l'origine sociale sur la trajectoire scolaire et professionnelle des jeunes a fait l'objet de très nombreuses recherches et en particulier de la part de sociologues français. Les résultats sont quasiment unanimes quant aux liens très étroits entre, d'une part, la réussite scolaire et les parcours professionnels et, d'autre part, les antécédents socioculturels de l'élève.

La stratification d'une population donnée est le produit d'un processus historique et socioéconomique. Elle est le résultat de transformations sociales complexes qui se sont opérées dans le temps et constituent, par conséquent, un aboutissement. Pour l'Office National

⁶ Pour une étude détaillée liée à la polémique soulevée par cette recherche, se référer à l'article de BLANG M, op.cité

de la Statistique (Hammouda. et Khalladi, 1986), la stratification de la population nationale en catégories socioprofessionnelles (C.S.P) s'opérait, avant 1982, à partir du croisement des critères suivants :

- situation individuelle du chef de ménage,
- profession,
- niveau de qualification,
- secteur d'activité économique.

Les difficultés rencontrées sur le terrain pour la classification de certains métiers ont milité pour une adaptation du concept de C.S.P basé sur essentiellement deux critères :

- la profession du chef de ménage,
- la situation dans la profession d'un tel individu.

Comme on peut le constater, ni le niveau d'instruction ni le revenu du chef de ménage ne sont directement pris en considération dans la nouvelle démarche de cet organisme (ONS). Une revue de l'ONS procède à une analyse critique de la définition de ces C.S.P.

Aussi, les résultats obtenus au cours de la présente étude doivent être interprétés en tenant compte des limites dans la définition des catégories socioprofessionnelles retenue par l'ONS.

3.2. Hypothèses de travail

La démarche retenue pour l'évaluation du degré de «consommation» de l'offre publique d'éducation par les différentes C.S.P. repose sur les hypothèses et les considérations suivantes :

- Nous nous appuyons sur deux enquêtes nationales réalisées par l'ONS, à savoir : le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1987 et l'enquête Consommation auprès des ménages de 1995 (LSMS) pour l'évaluation des effectifs en âge scolaire et les populations fréquentant effectivement l'école primaire, le collège, le lycée et l'université à ces deux moments déterminés (1987 et 1995) ;
- le critère adopté n'est pas celui généralement retenu par les organismes internationaux (UNESCO notamment. à savoir le taux de scolarisation, mais plutôt le taux de participation à l'école ou à l'université. Le découpage en tranches d'âge retenu correspondant, en gros, à celui des paliers successifs du système éducatif :

- pour l'école fondamentale, nous avons retenu la tranche d'âge 6-15 ans pour calculer le taux de participation à l'enseignement universel;
- en ce qui concerne l'enseignement secondaire (tous types d'établissement confondus) et la formation professionnelle, la tranche d'âge retenue est celle de 16-18 ans. Deux raisons principales motivent le regroupement de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle. La 1^{ère} est liée au fait que les deux enquêtes sur lesquelles s'appuie l'étude ne font pas de distinction entre les deux types d'enseignement. Elles annoncent seulement, pour la tranche d'âge considérée, si le jeune est scolarisé ou pas. La 2^{ème} motivation se fonde sur le fait que les établissements de formation professionnelle ouvrent leurs portes aux jeunes issus de la dernière classe de l'école fondamentale (9^{ème} AF. âge qui coïncide justement avec celui de l'entrée au lycée (16-17 ans) et aux exclus de l'enseignement secondaire (17-19ans).
- la nomenclature des catégories socioprofessionnelles est celle retenue par l'Office National de la Statistique (ONS)⁷. Pour la définition précise de ces C.S.P, nous renvoyons le lecteur à un numéro spécial consacré à cette question par la revue Statistique. Une étude critique de cette classification est abordé dans un des numéros de la «Collection Statistique» produit par l'ONS⁸;
- les budgets retenus sont ceux figurant dans les lois de finances de 1997 et de 1995 relatives à chacun des niveaux d'enseignement: le Ministère de l'Education Nationale (MEN) pour les enseignements fondamental et secondaire, le Secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour ce qui est de la formation supérieure;
- les établissements privés de formation professionnelle n'ont pas été intégrés dans la démarche. Il en est de même des dépenses effectuées par les établissements de formation supérieure ne

⁷ HAMMOUDA N. et KHELLADI M., op.cit

⁸ FEROUKHI D., op.cit

relevant pas directement de la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur (hors- MES)⁹;

- il est fait l'hypothèse implicite que le coût de la formation secondaire est identique à l'ensemble des séries du baccalauréat et se situe au même niveau que celui occasionné par les différents modes de formation professionnelle (apprentissage et résidentiel) et les spécialités développées dans les instituts et les centres de formation professionnelle ;
- le coût de formation dans l'enseignement supérieur est identique à l'ensemble des diplômes (licence, DES, ingénieur, DEUA).

Les deux dernières hypothèses sont loin de refléter la réalité (Feroukhi, 1989) et nous sont imposées par les considérations suivantes : d'une part, les données relatives à la répartition des jeunes scolarisés relevant de chacune des C.S.P, par type d'établissement (général, technique et formation professionnelle) et par nature du diplôme préparé à l'université (licence, DES, ingénieur, médecine, etc.) et, d'autre part, l'évaluation précise des coûts des formations par niveau et nature des études d'ivrées par les universités

3.3. Méthode d'évaluation de l'effet redistributif entre CSP

La méthode retenue pour évaluer la redistribution des ressources allouées à l'éducation entre les différentes C.S.P est constituée des étapes suivantes:

- une première répartition des budgets est opérée sur la base de l'hypothèse d'une participation de l'ensemble des jeunes (scolarisation totale) de chacune des C.S.P, aux paliers successifs du système éducatif. Les tableaux 1 et 2 (en annexe) donnent cette première répartition, respectivement pour les exercices budgétaires de 1987 et 1995. Si cette hypothèse est suffisamment fondée pour l'enseignement fondamental, puisque l'objectif de scolarisation universelle des enfants âgés entre 6 et 15 ans est consacré par l'Ordonnance de 1976, elle nous paraît cependant, relativement forte pour les paliers post- fondamental, puisque l'Etat ne prend en charge que les élèves performants ayant réussi à accéder au lycée et à l'université;

⁹ La participation du privé à la formation professionnelle est autorisée depuis 1991

- les mêmes budgets sont répartis, mais cette fois entre les enfants effectivement scolarisés relevant des différentes C.S.P pour chacun des groupes d'âge retenus (tableaux 3 et 4 en annexe correspondant respectivement à 1987 et 1995) ;
- l'écart entre la répartition d'un même budget entre, d'une part, la situation idéale d'une scolarisation totale d'une tranche d'âge donnée et, d'autre part, celle de la participation effectivement observée, pour les différentes C.S.P, au niveau de chacun des paliers du système éducatif, sert de mesure de la participation des différentes strates sociales à la consommation du budget de fonctionnement (tableaux 5 et 6 en annexe). Un résultat positif indique que la strate sociale considérée est relativement surreprésentée au niveau du palier retenu et draine, par conséquent, la dotation budgétaire allouée aux enfants non scolarisés du même âge des autres CSP (au solde négatif) ;
- cet exercice est effectué à deux moments différents (1987 et 1995. ce qui permet de situer l'évolution de l'effet redistributif de l'éducation pour chacun des niveaux d'enseignement (graphes I, II et III) et de l'ensemble du système éducatif (graphe IV) ;
- enfin, et pour que les comparaisons puissent être rendues possibles dans le temps, les budgets relatifs aux deux périodes retenues (1987 et 1995) sont exprimés en dinars constants de 1980 (graphes I, II, III, IV) ;
- cette démarche repose sur les hypothèses de travail décrites plus haut et plus particulièrement sur celle qui considère que les coûts de formation, au sein d'un cycle d'études, sont identiques à l'ensemble des filières et des spécialités développées en son sein.

4. EFFET REDISTRIBUTIF SUR LA PERIODE 1987-1995

4.1. Enseignement fondamental

L'évolution entre 1987 et 1995 permet de dégager deux groupes de C.S.P (graphe I):

- les « cadres supérieurs/ professions libérales », les « cadres moyens », les « employés » et les « inactifs/ inoccupés » élargissent considérablement leur part dans la consommation du

budget affecté à l'enseignement fondamental. Les enfants issus de la C.S.P «employés» profitent le plus de cette évolution (de $3,29.10^3$ à $45,10^3$ DA) puisqu'en 1995, ils dominent la structure de répartition des élèves au niveau de ce palier de formation. Les «cadres moyens» élargissent plus rapidement leur place que les «cadres supérieurs» dans cette évolution du fait que le niveau de scolarisation de leurs enfants était déjà au départ (1987) relativement élevé

- les «indépendants» et la «main-d'œuvre et saisonniers» subissent l'effet de l'augmentation de la participation des classes précédentes («cadres supérieurs», «employés», «inactifs/inoccupés» et «cadres moyens») en observant un recul par rapport à leur position de départ (1987). Les «indépendants» et à un degré moindre la «main- d'œuvre et saisonniers», perdent en fin de parcours (1995) une grande partie de leurs acquis de 1987.

Au cours de la courte période retenue, on peut dire que les «ouvriers» ont le plus bénéficié de cette redistribution alors que les «inactifs / inoccupés», malgré une légère progression, demeurent très insuffisamment représentés et profitent par conséquent le moins, relativement aux autres CSP, des services gratuits de l'éducation.

4.2. Enseignement secondaire et formation professionnelle

L'effet redistributif de l'éducation a profité, au cours de cette même période, davantage aux catégories «cadres supérieurs» et «aux ouvriers», même si les «cadres moyens» et les «employés» élargissent sensiblement leur participation à ce niveau d'enseignement et de formation, mais de manière moins significative. Cette évolution s'est faite au détriment des «employeurs», de la «main- d'œuvre et saisonniers» et des «inactifs/ inoccupés».

En conclusion, on peut avancer que l'enseignement secondaire et la formation professionnelle, profitent largement aux enfants issus de ménages dont le responsable est «cadre moyen» ou «employé» et que les «cadres supérieurs» élargissent considérablement leur participation à ce palier (graphe II) au cours de la période étudiée.

4.3. Enseignement supérieur

L'effet redistributif profite essentiellement à deux C.S.P: les «cadres supérieurs» et les «ouvriers» au détriment essentiellement des «cadres moyens», des «employés» et des «employeurs». La gratuité de l'éducation, à tous les niveaux d'enseignement, ne semble pas aider les enfants issus des CSP suivantes: «main-d'œuvre et saisonniers», «inactifs/ inoccupés» et «indépendants» à une plus grande participation, à la consommation de ce service collectif gratuit offert au niveau de l'enseignement supérieur (graphe III).

4.4. Tous cycles confondus

Sur la période retenue (1987-1995), l'effet redistributif, évalué selon le critère arrêté plus haut, a joué essentiellement en faveur de deux catégories socio - professionnelle que sont les «cadres supérieurs» et les «ouvriers» au détriment des «cadres moyens», des «employés» et des «employeurs». Si une très légère amélioration, dans la réaffectation des ressources budgétaires, s'observe chez les «indépendants» et les «inactifs/inoccupés», leur participation au système d'enseignement et de formation, demeure très marginale comparée à celle des autres C.S.P. Ce constat demeure valable aussi pour la CSP «main- d'œuvre et saisonniers», même si une très légère amélioration est observée en 1995.

Si l'on se réfère aux données du RGPH de 1987, les trois C.S.P suivantes: «cadres supérieurs et professions libérales», «cadres moyens» et «employés» avaient déjà atteint un niveau de scolarisation presque total (plus de 90 %). Les chiffres révèlent, en fait, que la participation au 3^{ème} cycle fondamental (actuel collège. est massive de la part de ses trois C.S.P et c'est ce qui explique leur présence relativement plus forte dans le secondaire avec, cependant, une plus grande dispersion des scores au sein de ce groupe, les «cadres supérieurs et professions libérales» enregistrant un écart de 30 points par rapport au taux de participation national (50%). L'accès à l'université, nettement plus sélectif (taux de réussite moyen à l'épreuve du baccalauréat de 30% au cours de cette dernière décennie aggrave les disparités entre catégories sociales sachant, par ailleurs, que les coûts indirects de fréquentation des paliers supérieurs (post-fondamental) sont nettement plus élevés et contribuent, par conséquent, à amplifier les écarts de participation des C.S.P. à ce

niveau d'enseignement. A ce titre, il faut rappeler que les études en sciences médicales, longues et coûteuses, étaient déjà accaparées, au cours des années 80 (tableau 8 en annexe) par seulement trois catégories socioprofessionnelles¹⁰.

D'autres facteurs, tels que la zone d'habitat et les ressources financières des parents, jouent un rôle majeur dans la progression vers le sommet de la pyramide du système éducatif.

4.5. Conclusion

Il demeure vrai qu'une politique de redistribution, intelligemment orchestrée, ne porte ses fruits que sur le long terme. La période retenue, relativement courte par rapport au phénomène étudié ne permet pas de saisir toutes les externalités qu'une telle démarche peut engendrer au sein d'une société.

En effet, l'enseignement fondamental de 9 ans mérite, par rapport à notre objet, une étude plus approfondie, à savoir l'évaluation de la redistribution des budgets au niveau de chacun de ses trois paliers, pour mieux situer les moments à partir desquels le phénomène d'inégalité devant l'éducation commence à se manifester. Les quelques études relatives au phénomène de déperdition, révèlent un taux élevé d'abandons au cours des premières années, notamment quand l'analyse prend en considération d'autres paramètres tels que le sexe et la zone d'habitat. Plus on progresse vers les paliers supérieurs de l'enseignement fondamental, plus les positions se stabilisent et les examens de fin de cycle (brevet de l'enseignement fondamental et baccalauréat) vont intervenir de manière déterminante dans l'accès, d'une part, aux enseignements secondaire et supérieur et, d'autre part, aux filières et options les plus valorisantes au sein de ces mêmes niveaux d'enseignement ; ils jouent, par conséquent, un rôle de régulateurs dans la redistribution des places offertes entre les différentes C.S.P. Comme le montrent les graphes II et III, les « cadres supérieurs » et les « ouvriers » ont le plus bénéficié du service gratuit de l'éducation dans le secondaire. Ces mêmes catégories s'accaparent des filières les plus valorisantes dans l'enseignement supérieur comme on l'a signalé précédemment (tableau 8).

¹⁰ FEROUKHI D., L'état de l'éducation en Algérie, Collection statistique, ONS , N°56

5. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET EFFETS REDISTRIBUTIFS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT SUR LA PÉRIODE 1977-1995

La durée de l'école fondamentale obligatoire est de 9 ans et la période retenue (1987-95) permet à peine de procéder au suivi du cursus complet d'une cohorte de nouveaux inscrits en première année de l'école primaire en 1987; cette démarche constitue un handicap de taille pour évaluer objectivement l'effet de mise en place d'une politique de démocratisation et d'équité qui, par expérience, ne peut porter tous ses fruits que sur le long terme, c'est-à-dire sur plusieurs générations.

Concernant plus particulièrement le 1^{er}/2^{ème} cycle fondamental, nous disposons de données, issues du recensement de la population (RGPH) de 1977, relatives aux effectifs en âge de fréquenter l'école (6-13 ans) ainsi que du nombre d'enfants scolarisés à cette même date, ce qui permet d'évaluer^{11 12}, mais de manière assez approximative, sur une plus longue période (1977-1987-1995), la façon dont se redistribue le budget de fonctionnement alloué au secteur de l'éducation, entre les différentes C.S.P.

5.1. Période 1977/1988

L'observation, sur une plus longue période, permet de mieux saisir les tendances lourdes et de les mettre en relation avec les transformations qui se sont opérées dans le pays au cours de cette même période. Ainsi, si l'on se réfère à la période 1977-1987 (graphe IV. on peut affirmer que la participation des jeunes à l'école n'a cessé de s'améliorer et ces progrès ont bénéficié davantage aux catégories qui accusaient un certain retard par rapport aux classes « Employés » et « Cadres moyens » lesquelles tiraient, au départ (1977), le meilleur parti des ressources mises à la disposition de l'enseignement de base. Le graphe IV révèle en effet un resserrement, à la date intermédiaire de 1987, des positions respectives des différentes CSP par rapport à notre critère de redistribution, les strates plus privilégiées au départ

¹¹ Pour 1977, la tranche d'âge concernée (6-13 ans) correspond à celle de l'école obligatoire alors que pour 1997 et 1995, l'étude porte sur l'enseignement fondamental (6-15ans).

¹² Les crédits affectés à l'Education Nationale et à la Formation Professionnelle sont évalués en dinars constants de 1980 pour les exercices de 1987 et 1995 et en dinars courants pour 1977.

(1977) sont davantage bousculées par les autres catégories socioprofessionnelles, en particulier par les « Indépendants », « Ouvriers » et « Cadres supérieurs/Professions libérales », grâce aux mesures mises en œuvre par les autorités politiques pour démocratiser l'école.

Cette période est, rappelons-le, marqué par un développement extensif du réseau des établissements scolaires, un recrutement massif d'enseignants à travers, dans une première phase, l'appel à la coopération technique étrangère et ensuite en massifiant la formation des maîtres dans les Instituts de Technologie de l'Education (ITE)¹³ (Feroukhi, 1986) ainsi que par un soutien très appuyé aux manuels scolaires fournis gratuitement à l'ensemble des élèves. Le deuxième élément explicatif de ce rééquilibrage dans la redistribution est indéniablement le recul du chômage depuis le début des années 70 qui se stabilise à approximativement à 16% sur la période retenue (Hamel, 1992); ceci aboutit à une redistribution de la population active selon la CSP (tableau 9) avec les conséquences, décrites précédemment, sur sa participation à la consommation du service public de l'éducation.

Comme signalé en introduction, ces mesures sont à elles seules insuffisantes à garantir une réelle égalité des chances devant l'école. Les progrès enregistrés au cours de la période 1977-1987 s'expliquent aussi par l'accompagnement à ce dispositif, d'une politique sociale poussée à l'extrême à travers la gratuité totale de l'école et de la santé et d'un soutien massif aux prix de toute une gamme de produits de large consommation (dont les fournitures et les manuels scolaires). La redistribution de la richesse nationale s'opère alors par la création d'un volume appréciable d'emplois qui font reculer considérablement le chômage et on assiste à un renforcement de la classe moyenne (cadres moyens) (tableau 1 ci-dessous).

De l'indépendance à la crise économique de 1986, l'Etat avait le contrôle total sur les prix. La politique salariale, retenue au cours de la même période, consistait à réduire au maximum la dispersion des rémunérations tant au niveau horizontal (entre branches économiques que vertical (entre niveaux de qualification) et que devait, par ailleurs, concrétiser le Statut Général du Travailleur (SGT).

¹³ Institutions créées en 1971 pour la formation des enseignants du primaire et pour le collège

Tableau 1 : Evolution de la structure de la population active selon la CSP (1977-1987) ¹⁴

CSP	1977	1987
Employeurs Indépendants	0.44	1.82
Cadres sup. et Prof.lib éra.	2.01	1.61
Cadres moyens	8.20	14.15
Ouvriers	20.70	22.20
Employés	18.02	12.07
Manœuvre et Saisonniers	15.46	16.35
Personnes en transition	3.22	8.27
Non- déclarés	2.48	2.04
Total	100	100

Mais au delà de toutes ces mesures arrêtées par les autorités politiques des pays nouvellement indépendants - dont les stratégies économiques s'appuient sur les théories du développement et du capital humain, très en vogue au cours des années 50 et 60 - les offres alléchantes d'emploi de la part des employeurs pour les personnes ayant acquis un niveau supérieur d'éducation et de formation - dans un contexte d'analphabétisme chronique et de rareté de cadres - ont suscité un très grand engouement pour les études de la part des parents et des jeunes, toutes catégories sociales confondues ; c'est ce qui explique l'accroissement plus accéléré des effectifs élèves de l'enseignement secondaire dans une première phase et des étudiants à l'université par la suite.

5.2. Période 1985/1988.

Une rupture brutale de cet élan s'opère à partir du milieu des années 1980. Une crise économique, politique et sociale, s'installe et se traduit par l'abandon du modèle de développement adopté au lendemain de l'indépendance. Un premier ajustement (endogène) économique est entrepris dès 1986 et se traduit par :

- la libéralisation progressive des prix et l'abandon du soutien systématique à tous les produits de large consommation, dont les articles scolaires;
- la fixation des salaires qui se réalise par le biais des conventions collectives (abandon du Statut Général du

¹⁴ Hamel B., op. cit.

- Travailleur) et seul le salaire minimum garanti (SNMG) est fixé par l'Etat;
- une plus grande autonomie est accordée aux entreprises publiques;
- un rôle accru est accordé à l'initiative privée.

Ce premier train de mesures s'avère insuffisant et s'accompagne par des réformes structurelles profondes, imposées par les bailleurs de fonds (programme de stabilité et d'ajustement des équilibres macro économiques qui entre en vigueur dès 1994).

Les importants changements intervenus au cours de cette même période, en faveur d'une économie de marché, aboutissent à une récession économique, une pression inflationniste et le gonflement de la dette extérieure qui atteint un niveau record ; ceci se traduit, entre autres, par :

- une baisse du PNB par habitant de 45%, passant de 2880 à 1580 euros entre 1887 et 1997;
- une évolution de 10 points du taux de chômage qui passe de 17 à 27% de la population active au cours de cette même période.

La crise économique structurelle a pour conséquence d'une part, la croissance de la pauvreté dont le seuil passe de 8% à 14% de la population durant la période et, d'autre part, la baisse du pouvoir d'achat de l'ensemble des catégories sociales.

La conjugaison de ces deux phénomènes fragilise davantage les CSP qui étaient en situation délicate avant l'avènement de cette crise, notamment les «indépendants », les «inactifs/inoccupés » et la «main- d'œuvre /saisonniers »(graphe IV).

5.3. Effet redistributif au cours de la période1977-1995

Évalué sur une perspective relativement plus longue, la redistribution des ressources allouées au secteur de l'éducation et de la formation, fait apparaître que la politique de contrôle de l'Etat, sur l'ensemble des prix et des salaires, a participé à une véritable démocratisation de l'éducation. Alors qu'à l'indépendance, le taux de scolarisation des algériens était relativement faible, la priorité accordée par la suite à l'éducation et les politiques d'accompagnement, ont très fortement contribué à la participation de l'ensemble des jeunes à l'enseignement fondamental et réduit considérablement les écarts de scolarisation hérités de la période coloniale. La mise en

place de la nouvelle politique économique, à partir du milieu des années 1980, la libéralisation des prix et des salaires et la montée du chômage ont pour conséquence, entre autres, une redistribution des ressources au profit de quelques catégories sociales seulement.

La leçon que l'on peut tirer de cette étude, sur deux périodes caractérisées par deux modèles d'organisation de la société assez distincts, est que la gratuité des services de l'éducation, comme seul levier de démocratisation de l'école, a une portée relativement limitée.

6. NIVEAU DE VIE ET SCOLARISATION

6.1. Revenu et niveau de vie : considérations générales

La gratuité de l'éducation, à elle seule, est insuffisante à garantir une réelle égalité des chances de réussite scolaire, si elle ne s'accompagne pas de mesures complémentaires qui relèvent, en général, d'un cadre plus large que celui du seul secteur de l'école. Les expériences qui se sont limitées à offrir gratuitement ce service, sans que cette démarche ne s'inscrive dans une politique plus globale d'équité dans la distribution de ce service entre ses usagers, se sont soldées généralement par un résultat allant dans le sens contraire de l'objectif initialement recherché à savoir, la démocratisation et l'égalité des chances devant l'école.

Parmi les facteurs les plus déterminants, dans la réussite scolaire et la trajectoire professionnelle future de l'enfant, le niveau des ressources des parents et leurs conditions de vie jouent un rôle majeur. La très grande majorité des travaux qui s'intéressent à cette question, l'appréhendent à travers l'influence de la CSP des parents, qui est censée cerner (ou refléter) le niveau de bien-être (**welfare**) dans lequel évolue l'enfant. Evidemment, cette approche n'est satisfaisante que dans la mesure où cette classification de la population intègre les éléments clés, à même d'approcher au mieux les conditions socioéconomiques des parents. Parmi ces paramètres, le niveau des ressources, appréhendé généralement à travers le revenu du ménage, est l'un des éléments clés dans cette démarche, condition que ne remplit, malheureusement pas, la classification de l'époque (1995) retenue par l'ONS pour les raisons explicitées plus haut.

En effet, lorsqu'on aborde la question de savoir qui paye les études et à qui profitent le plus ces dernières, le paramètre le plus objectif à

prendre en compte est le revenu des individus, car c'est à travers lui plus particulièrement, qu'on peut apprécier, d'une part, le niveau de contribution (via les impôts et taxes versés) des parents au financement de l'éducation et, d'autre part, les gains attendus de l'investissement en capital humain (en corrélant revenu, niveau et type de formation). Cette démarche nécessite cependant, l'existence de banques de données précises et fiables relatives à ce sujet et qui, à l'heure actuelle malheureusement, font grandement défaut, pour des raisons diverses d'ailleurs, pour aborder sereinement et dans le fond la question du rôle de l'école dans la redistribution du revenu.

D'autre part, les différentes tentatives d'évaluation directe du niveau des ressources des ménages se sont avérées infructueuses pour les raisons suivantes :

- une grande partie de l'activité économique échappe à l'impôt. En effet, l'économie informelle a tendance à élargir considérablement sa place dans les pays en voie de développement et l'Algérie n'échappe pas à cette règle. Elle emploie une masse importante des sortants du système éducatif, face au recul de l'investissement public, au faible impact sur le marché du travail de l'ouverture de l'économie nationale aux opérateurs privés, censés compenser les pertes d'emplois dans le secteur étatique après les ajustements économiques successifs;
- mis à part le cas des salariés¹⁵ du secteur public, les déclarations des autres catégories de travailleurs ne reflètent pas, en général, le niveau réel des revenus perçus et, par voie de conséquence, des cotisations et des impôts versés;
- la complexité de la composition des ménages, constitués généralement de plusieurs familles, liée, d'une part, à nos traditions mais aggravée, d'autre part, par la crise persistante du logement, rend très délicate l'évaluation précise des dépenses inhérentes à la scolarisation des enfants.

Une façon de lever ces difficultés consiste à procéder à l'évaluation du niveau de vie (*welfare*) des individus, à travers les études et les enquêtes relatives aux dépenses de consommation des ménages. A l'appui de cette démarche est l'idée, largement admise, qu'un

¹⁵ Quoique certains d'entre eux s'adonnent, parallèlement à l'emploi déclaré à d'autres activités pour faire face à la détérioration du pouvoir d'achat.

accroissement de la consommation de biens et de services, augmente le niveau (ou la qualité) de vie ou le bien-être de l'individu. Evidemment, il existe bien d'autres facteurs qui participent et affectent le niveau de vie d'un individu mais cependant difficilement quantifiables, pour que les économistes se limitent généralement à la mesure de cette « portion » du bien-être liée à son niveau de consommation de biens et de services (Glewwe P. and Twum-Baah, 1988). Il n'en demeure pas moins vrai que de nombreuses études sur le niveau de vie, privilégient fréquemment l'observation des données relatives au revenu des individus. Cependant, la théorie économique indique que c'est plutôt la consommation et non le revenu, dont une partie peut-être épargnée, qui renseigne le mieux sur le niveau de vie.

Dans ce qui va suivre nous allons reprendre la démarche adoptée précédemment, à savoir, l'analyse de la redistribution des ressources affectées à l'éducation, non plus sur la base de la CSP du chef de ménage en raison des limites exposées plus haut que présente une telle approche dans le contexte algérien, mais plutôt en procédant au regroupement des familles, selon leur niveau de consommation des biens et des services qui est censé, sous les hypothèses avancées plus haut, situer la « qualité » de vie offerte aux enfants.

L'analyse portera uniquement sur les résultats de l'enquête consommation des ménages de 1988 ; la comparaison avec celle de 1995 n'est pas abordée, malheureusement, faute de pouvoir accéder aux données relatives à cette question à partir de l'étude LSMS.

6.2. Niveau de vie et scolarisation

L'Office National de la Statistique (ONS) mène régulièrement des enquêtes de consommation auprès des ménages (1968, 1979, 1988, 1995 (LSMS) et 2000). Les dépenses de consommation prises en considération dans ces enquêtes intègrent toutes les dépenses monétaires relatives aux biens suivants¹⁶ :

- non durables (alimentation, énergie, eau, etc.);
- semi-durables (vêtements, chaussures, ...);
- durables (électroménager, meubles, automobiles, etc.).
- ainsi que l'autoconsommation (évaluée aux prix du marché).

¹⁶ Enquête : « Dépenses de consommation des ménages », ONS, 1992

La population étudiée est partagée en dix (10) parties égales du point de vue effectif, après classement des individus selon leur dépense annuelle moyenne par tête (tous types d'habitats, de produits et de catégories socioprofessionnelles confondus)

Le tableau IX, tiré de l'enquête de 1988¹⁷, donne, à titre indicatif, le taux de scolarisation selon le niveau de dépenses des ménages en biens et services pour l'année 1988. Si l'on compare la situation scolaire des enfants des ménages selon leur niveau de vie, différente par rapport à l'approche par CSP présentée plus haut, les enseignements suivants se dégagent :

- le taux de scolarisation dans les différents niveaux d'enseignement, est une fonction linéaire du niveau de dépenses des ménages : aux niveaux de vie les plus bas correspondent les taux de scolarisation les plus faibles. La pente de cette droite est cependant moins accentuée pour l'enseignement supérieur ;
- les niveaux moyens de participation des jeunes des tranches d'âge successives, sont moins relevés puisque les taux de scolarisation les plus élevés sont respectivement : 83,50% (DC9), 82,34% (DC10) et 82,20% (DC8) contre 94,98% (Cadres supérieurs/professions libérales. 92,99% (Cadres moyens) et 91,35% (Employés) (tableau VII) alors que les scores les plus faibles sont : 61,05% (DC1. 67,29% (DC2) et 70,30% (DC3) contre (« indépendants ». 42% (« employeurs ») et 10.61% (« Inactifs/Inoccupés »);
- l'amplitude entre les scores extrêmes (maximum- minimum) est relativement plus large lorsque les taux de scolarisation sont évalués selon la CSP du chef de ménage: 25% pour l'école fondamentale contre 22% dans le cas d'une approche par les niveaux de dépenses, 40% contre 21% pour le secondaire et 19,50% contre 11,32% pour la formation supérieure.

L'analyse de la redistribution des ressources allouées au secteur de l'éducation entre les ménages, selon leur niveau de vie (tableaux XI, XII et XIII) fait clairement apparaître que :

¹⁷ Enquête : « Dépenses de consommation des ménages », op. cit.

- les transferts se font pour l'ensemble des cycles, des trois plus faibles niveaux de consommation (DC1, DC2 et DC3) vers les autres catégories de ménages;
- les familles les plus « pauvres » (DC1) observent la plus grande participation à ce transfert avec respectivement 263.447, 114.640 et 141.036 DA pour les trois paliers successifs du système éducatif ;
- le premier palier (école fondamentale) est la source de la plus importante contribution à ces transferts, puisque quelques $453 \cdot 10^3$ DA sont transférés vers les sept catégories de familles au niveau de vie le plus relevé (contre $197 \cdot 10^3$ DA pour le secondaire et $313 \cdot 10^3$ DA pour l'université) ;
- les ménages appartenant aux quatre catégories les plus « aisés » (DC7, DC8, DC9 et DC10. profitent le plus et de manière égale des transferts qui s'opèrent au niveau des enseignements fondamental et secondaire;
- les catégories intermédiaires (DC6, DC7 et plus particulièrement DC8. tirent le meilleur avantage des transferts de ressources affectées à l'enseignement supérieur.

Ces constats observés à partir de l'évaluation de l'effet redistributif de l'éducation, à partir de la CSP d'appartenance du chef de ménage (1987) et des dépenses des familles (1988 permettent de conclure que le niveau de vie, pour la période retenue, est un facteur relativement non discriminant en matière de participation des jeunes aux différents paliers du système éducatif.

Comme précisé plus haut, le contrôle par l'Etat de l'ensemble des prix et des salaires et une politique de l'emploi audacieuse entamée dès les années 1970, ont eu pour effet un très grand engouement pour les études de la part de l'ensemble des strates sociales. On peut dire qu'au cours de cette période, la situation financière des ménages ne constituait pas une contrainte majeure à la poursuite des études des enfants. Les trajectoires scolaires et universitaires des jeunes étaient cependant davantage influencés par le niveau intellectuel des parents (tableau 13).

CONCLUSION

La période retenue (1987-1995) est relativement courte pour se prêter à l'étude des politiques de démocratisation et d'égalité des chances qui, par définition, n'ont de portée que sur le long terme. Le phénomène de redistribution fait partie de ces domaines et il serait prétentieux de notre part, étant donné le court laps de temps retenu et la rareté de données précises, systématiques et suffisamment détaillées, relativement à cette question pour appréhender cette problématique dans sa globalité. Cependant, la période retenue constitue un tournant décisif pour l'Algérie, marqué par une crise économique, sociale et politique majeure sans précédent. Cette avalanche d'événements, sur un laps de temps relativement court (milieu des années 80-fin 90) va profondément marquer la société algérienne et changer ses comportements et ses attitudes, notamment vis-à-vis de l'éducation.

Avant de commenter le graphe V, il est nécessaire de situer d'abord l'évolution du taux de participation à l'enseignement fondamental au niveau national (6-14 ans) (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Evolution du taux de participation à l'école des jeunes de la tranche 6-14 ans (RGPH 1966, 1977, 1987 et 1998)

Année	Garçons	Filles	Ensemble
1966	50,80	36,90	47,20
1977	80,80	59,60	70,40
1987	87,75	71,56	79,86
1998	85,28	80,73	83,05

Le tableau ci-dessus indique que les importants investissements opérés dans le secteur de l'éducation, au lendemain de l'indépendance, ont permis à un nombre de plus en plus important de jeunes de fréquenter l'école puisque le taux de scolarisation de la tranche d'âge 6-14 est passé de 47,20 à 83,05% en l'espace de trois décennies (1966-1998). Mais c'est au sein du sexe féminin que l'on enregistre les progrès les plus significatifs sur cette même période, leur participation a plus que doublé: de 36,90 à 80,73%. Le deuxième constat qui se dégage de ce même tableau, est que l'essentiel de cette formidable progression s'est réalisé au cours des 30 premières années qui ont suivi l'indépendance: le taux de scolarisation a doublé chez les filles (36,90 à 71,56%) et progressé de 30 points pour le sexe opposé (50,80 à 87,75%). En fait, au cours des 30 premières années qui ont suivi l'indépendance, on peut distinguer trois phases successives assez distinctes: la période allant de 1966 à 1977

caractérisé par l'accroissement exceptionnel de la participation des jeunes à l'école (+ 23%) et plus particulièrement chez les garçons (+29,60%. suivie d'une décennie où la progression est moins soutenue (+9,5%) mais cependant plus favorable aux filles (+12 contre 7,35%); enfin, un certain essoufflement s'observe au cours de la dernière période d'observation (1987-1998), les gains en matière de scolarisation (+4%) résultent d'une progression intéressante des filles (+9,20%) et d'un léger recul des garçons (-2,5%).

La démarche retenue pour mesurer l'effet redistributif de l'éducation est assez incomplète dans la mesure où :

- on s'est essentiellement intéressé à la redistribution des budgets de fonctionnement entre catégories socioprofessionnelles. Or il faut rappeler que les ressources affectées au secteur de l'éducation, trouvent leurs sources dans les taxes et impôts versés par les citoyens et calculés sur la base de leurs revenus respectifs. Il s'agit alors de savoir si la contribution des ménages est proportionnelle à la part du budget de fonctionnement, dont ils se sont appropriés à travers ce mécanisme de redistribution. Cette question est relativement délicate à aborder dans la mesure où les organismes spécialisés ont les pires difficultés à cerner le niveau des ressources des foyers et par voie de conséquence, leur contribution respective au budget de l'Etat ;
- les inégalités recensées dans la distribution des coûts, dépendent intimement de la façon dont la population a été divisée en catégories dans l'analyse. L'approche par les CSP telles que les définit l'ONS, présente quelques insuffisances sur lesquelles nous avons déjà attiré l'attention. Le revenu des ménages, paramètre essentiel dans l'étude du phénomène de redistribution, n'est malheureusement pas intégré dans les critères de confection des catégories socioprofessionnelles ;
- la dimension régionale nécessite d'être prise en charge car elle permet, dans le contexte actuel de notre pays, d'affiner davantage la question de la redistribution des coûts de l'éducation. En effet, de nombreuses études révèlent, de profondes disparités régionales (urbain/rural) en matière de scolarisation des jeunes et des écarts importants entre wilayas, au niveau des examens nationaux (BEF et bac) utilisés, depuis quelques années, comme éléments de sélection pour la poursuite des études ;

- les coûts de l'éducation dépendent du niveau des études atteint, de la filière et de la spécialité considérée. Aussi, la redistribution de l'éducation doit prendre en compte non seulement la répartition des élèves selon leur origine sociale, entre les différents paliers du système éducatif mais aussi, leur distribution, pour un même niveau de formation, entre les différentes filières offertes au public. En effet, la prise en charge des études est, généralement, plus élevée au fur à mesure que l'on progresse et varie, pour un même niveau d'études, selon la spécialité suivie. En même temps, le système de sélection instauré au niveau des classes charnières (1^{ère} AM et 3^{ème} AS) et le *numerus clausus* imposé à certaines filières de l'enseignement supérieur (sciences médicales et quelques écoles nationales notamment) peuvent engendrer une représentation non équitable des enfants des différentes catégories sociales.

Enfin, le deuxième élément de la problématique de la distribution, à savoir la répartition du revenu et sa relation avec la qualification du travail, n'a pas été abordé au cours de cette étude. En effet, depuis l'avènement de la théorie du capital la qualification des travailleurs est intégré comme facteur de production en substitution au facteur travail.

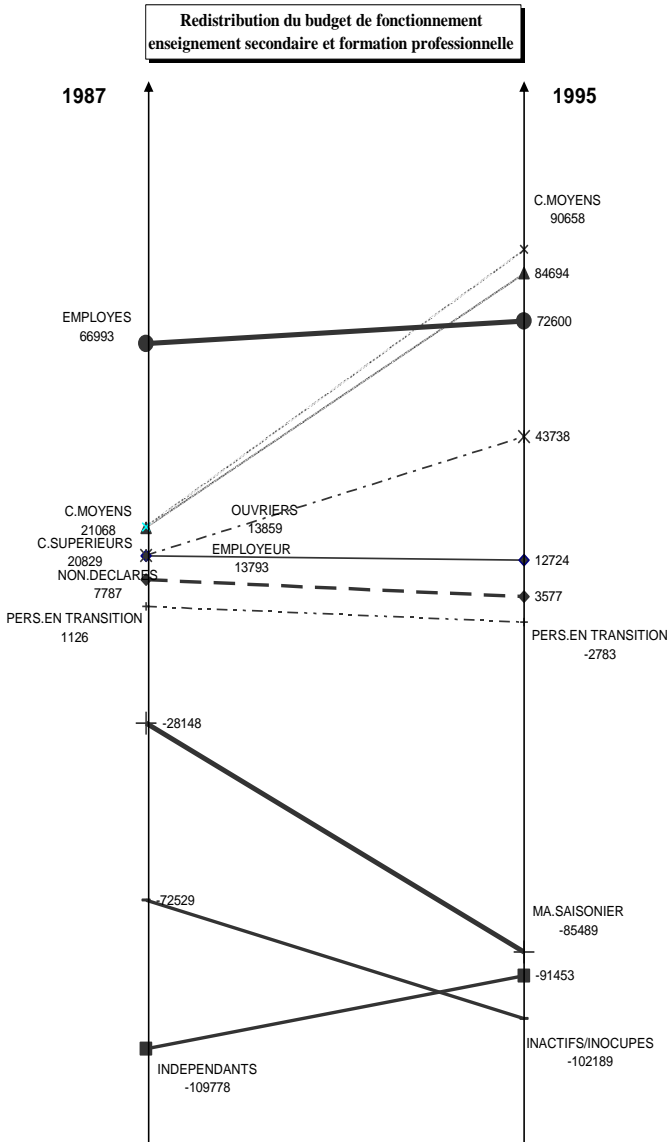
Différentes méthodes sont proposées pour la mesure de la répartition des différents facteurs de production et notamment le travail par niveau de qualification (Psacharopoulos, 1987). Malheureusement, la qualité des éléments disponibles, à l'heure actuelle en Algérie, se prête difficilement à cet exercice.

Références

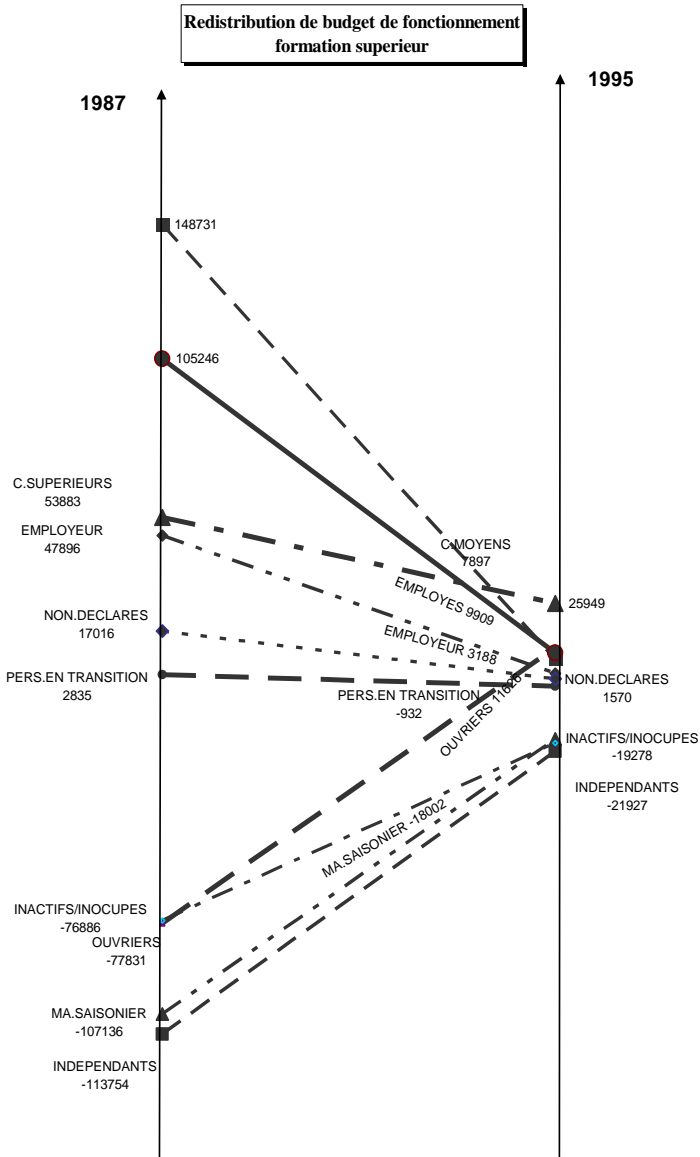
- Blaug M, 1982.** « The empirical of human capital theory : a slightly jaunced survey », *Journal of Economic Literature*.
- Bourdieu P. et Passeron P 1964.** *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Ed. Minuit, 1964
- Glewwe P & Twum-Baah K.A, 1988.** *The distribution of welfare in Ghana, 1987-88*, LSMS World Bank Paper, n°75.
- Hamel B, 1992.** *La question de l'emploi et du chômage en Algérie : 1970-1990*, Collections Statistiques N°48, ONS, 1992

- Hammouda N. & Khalladi M 1986.** « Statistiques et catégories socio- professionnelle », revue statistique N°10, Janvier- Mai 1986, ONS.
- Hatchel G, 1976.** « Les bénéficiaires des dépenses de l'Education Nationale entre 1965 et 1970 : analyse par CSP », Revue Consommation, N°4, 1976.
- Feroukhi D, 1989.** Les coûts de formation dans l'enseignement secondaire, Collection Statistique, N°8, ONS, 1989
- Feroukhi D, 1986.** L'état de l'éducation en Algérie, Collections Statistiques N°56.
- Hansen W. L & Burton W, 1969.** "The distribution of the costs and benefits of higher education: the case of California", Journal of Human Resources, 4 , N°2, 1969.
- Psacharopoulos G. et Woodhall M 1988.** L'éducation pour le développement : une analyse de biens d'investissement, Economica, 1988.
- Psacharopoulos G, 1987.** Economics of education: research and studies, G.; editor, Oxford, Pergamon Press.

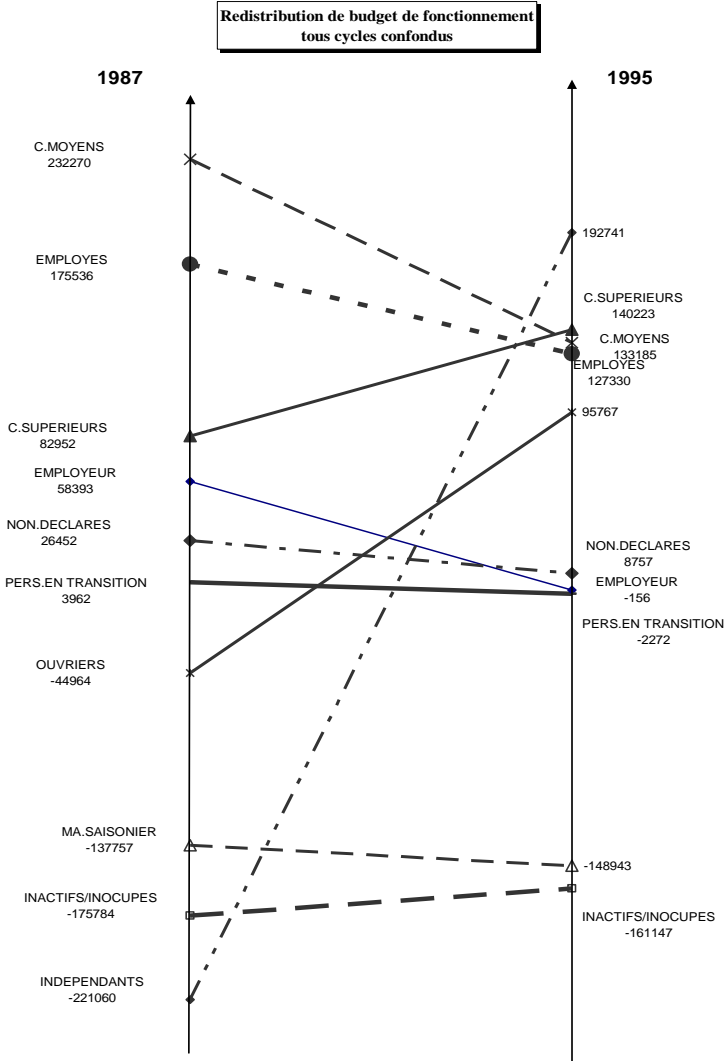
GRAPHEI



GRAPHE II



GRAPHE III



GRAPHE IV

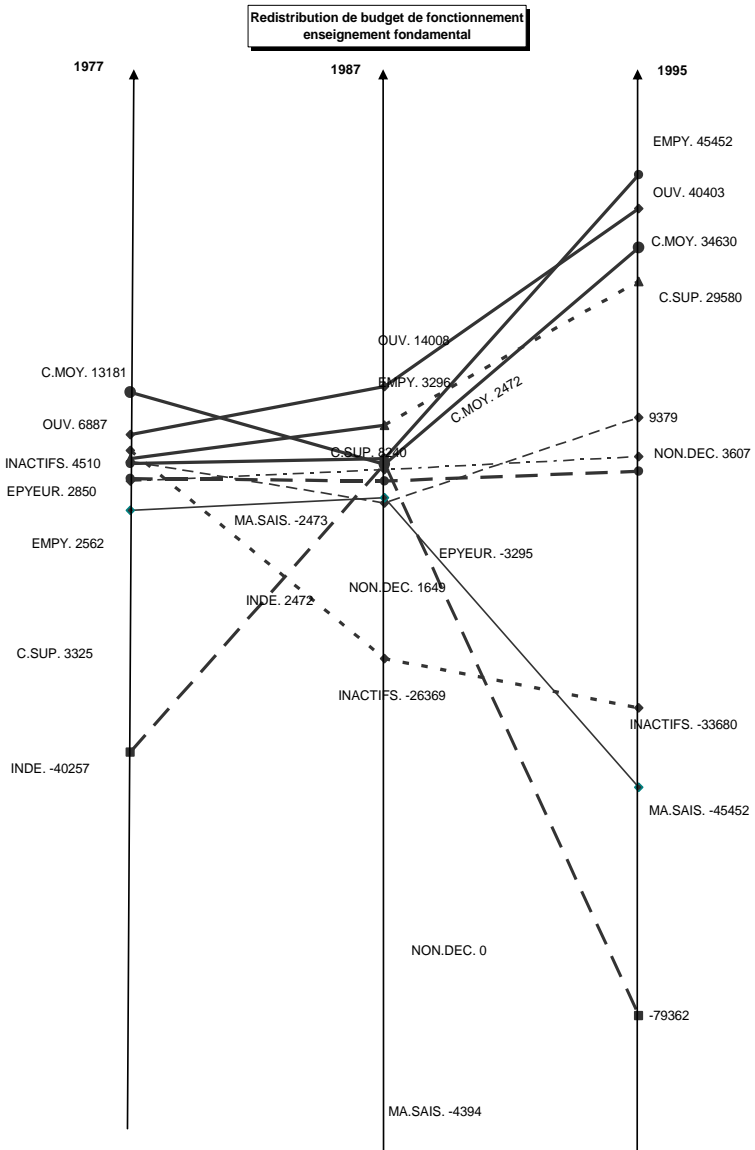


Tableau 1. Répartition du budget Education-Formation dans le cas de la scolarisation totale (1997).

Catégorie socio- Professionnelle	Enseignement fondamental (6-15 ans)		Enseignement secondaire et formation professionnelle scolarisation totale (16-18 ans)		Enseignement Supérieur Scolarisation totale (19-24 ans)		Budget Affecté
	Structure de Répartition des jeunes (%)	Budget affecté (10 ³ DA)	Structure de Répartition Des jeunes (%)	Budget affecté (10 ³ DA)	Structure de Répartition des Jeunes (%)	Budget affecté (10 DA)	
Employeurs	01,84	210.757	02,10	82.165	02,13	93.294	386.216
Indépendants	22,16	2.538.252	21,56	843.559	19,90	871.620	4.253.431
Cadres sup/Prof libérales	01,41	161.505	01,26	49.299	01,33	58.254	269.058
Cadre moyens	07,25	830.430	06,52	255.102	06,41	280.758	1.366.290
Ouvriers	20,82	2.384.766	18,40	719.921	16,13	706.494	3.811.181
Employés	07,14	817.830	06,76	264.492	07,06	309.228	1.391.550
Manœuvres Saisonniers	14,85	1.700.950	14,80	579.066	13,46	589.548	2.869.564
Personnel en Transition	00,27	30.926	00,30	11.738	00,51	22.338	65.002
Inactifs/Inoccupés	22,73	2.6030541	26,76	1.047.015	31,71	1.388.898	5.039.545
Non-déclarés	01,53	175.250	01,54	60.255	01,36	59.568	295.073
Ensemble	100	11.454.207	100	3.912.612	100	4.380.000	19.746.819

Tableau 2. **Structure de la répartition des jeunes (%) par CSP et répartition du budget (1995). Cas de la situation idéale scolarisation totale**

C.S.P	Répartition des jeunes 6-15ans	Dotation Théorique (10 ³)	Répartition des jeunes 15-18ans	Dotation Théorique (10 ³)	Répartition des jeunes 17-24ans	Dotation Théorique (10 ³)	Dotation totale (10 ³ DA)
Employeurs	02,35	1.571.680	02,57	947.292	02,21	100.949	2.619.466
Indépendants	16,00	10.700.800	16,18	5.963.882	14,53	660.717	17.325.399
Cadres Sup et Prof libérales	05,33	3.564.700	03,67	1.352.747	03,34	151.879	5.069.326
Cadres moyens	06,97	4.661.540	05,35	1.971.988	04,80	218.269	6.851.797
Ouvriers	18,67	12.486.490	16,91	6.232.957	13,33	606.150	19.325.597
Employés	09,07	6.066.020	07,25	2.672.320	06,26	284.659	9.022.999
Manœuvres Saisonniers	17,68	11.824.380	16,35	6.026.543	14,41	655.260	18.502.183
Personnel en Transition	00,20	133.760	00,07	25.802	00,19	8.640	168.202
Inactifs/Inoccupés	22,69	15.175.070	30,47	1.231.117	40,10	1.823.452	28.229.639
Non-déclarés	01,04	695.550	01,18	434.944	00,83	37.741	1.168.235
Ensemble	100	66.880.000	100	36.859.592	100	4.547.261	108.286.853

Tableau 3. Répartition du budget Education-Formation dans le cas de la scolarisation totale (1987)

Catégories Socio- Professionnelle	Enseignement fondamental (6-15 ans)		Enseignement secondaire et formation professionnelle (10-18 ans)		Enseignement supérieur (19-24 ans)		Répartition du budget de fonctionnement entre les différentes C.S.P (10 ³ DA)
	Structure de répartition des élèves (%)	Budget affecté (10 ³ DA)	Structure de répartition des élèves (%)	Budget affecté (10 ³ DA)	Structure de répartition des étudiants (%)	Budget affecté (10 ³ DA)	
Employeurs	01,80	206.176	02,59	101.337	03,65	159.870	467.386
Indépendants	22,19	2.541.688	17,66	690.967	16,29	713.502	3.946.157
Cadres sup. et Prof. Libérales	01,51	172.958	02,00	78.252	03,04	133.152	384.362
Cadres moyens	07,28	833.866	09,40	367.786	11,13	487.494	1.689.146
Ouvriers	20,99	2.404.238	19,07	746.135	13,66	598.308	3.748.681
Employés	07,18	822.412	09,14	357.613	10,40	455.520	1.635.545
Main- d'œuvres Saisonniers	14,82	1.697.513	13,80	539.940	10,06	440.628	2.678.081
Personnel en Transition	00,27	30.926	00,34	13.303	00,60	26.280	70.509
Inactifs/ Inoccupés	22,41	2.566.888	24,26	946.200	29,27	1.282.026	4.795.114
Non déclarés	01,51	177.542	01,74	71.079	01,90	83.220	331.841
Ensemble	100	11.454.207	100	3.912.612	100	4.380.000	19.746.819

Tableau 4. Structure de répartition des scolarisés selon la CSP du chef de ménage et dotation (1995)

C.S.P	6-14 ans		15-17 ans		18-24 ans		6-24 ans
	Structure de répartition	Dotation Budgétaire (10 ³)	Structure de répartition	Dotation Budgétaire (10 ³)	Structure de répartition	Dotation Budgétaire (10 ³)	Dotation Globale (10 ³ DA)
Employeurs	02,48	1.658.624	02,25	829.341	02,86	130.051	2.618.016
Indépendants	14,90	9.965.120	13,88	5.116.111	10,06	457.454	15.538.685
Cadres sup. et Prof. libérales	05,74	3.838.912	05,80	2.137.856	08,63	392.429	6.369.197
Cadres moyens	07,45	4.982.560	07,63	2.812.387	06,41	291.479	8.086.426
Ouvriers	19,23	12.861.024	18,01	6.638.412	15,70	713.920	20.213.356
Employés	09,70	6.487.360	09,06	3.393.479	08,28	376.513	10.203.352
Manœuvres Saisonniers	17,05	11.403.040	14,20	5.234.062	10,74	488.376	17.125.478
Personnel en Transition	00,22	147.136	00	00	00	00	147.136
Inactifs/ Inoccupés	22,14	14.807.232	27,90	10.283.826	36,17	1.644.744	26.735.802
Non-déclarés	01,09	728.992	01,27	468.118	01,15	52.295	1.249.405
Ensemble	100	66.880.000	100	36.859.592	100	4.547.261	108.286.853

**Tableau 5. Effets redistributifs par rapport à la situation idéale (scolarisation totale de l'ensemble des jeunes) (10³ DA)
1987**

Catégories socio- Professionnelle	Enseignement Fondamental (6-14 ans)	Enseignement secondaire et formation Professionnelle (15-18 ans)	Enseignement Supérieur (19-24 ans)	Tous cycles Confondus (6-24 ans)
Employeurs	-4.581	+19.172	+66.576	+81.167
Indépendants	+3.436	-152.592	-158.118	-307.274
Cadres sup et professions libérales	+11.453	+28.953	+74.898	+115.304
Cadres moyens	+3.436	+112.684	+206.736	+322.856
Ouvriers	+19.472	+26.214	-108.186	-62.500
Employés	+4.582	+93.121	+146.292	+243.995
Main-d'œuvre saisonnière	-3.437	-39.126	-148.920	-191.483
Personnel en transition	00	+1.565	+3.942	+5.507
Inactifs/Inoccupés	-36.653	-100.815	-106.872	-244.340
Non-déclarés	+2.292	+10.824	+23.652	+36.768

Tableau 6. **Evaluation des transferts selon la CSP et le niveau d' éducation et de formation -1995-**

Cat égories socio- professionnelles	Transfert net pour le Niveau fondamental (10 ³ DA)	Transfert net pour le Niveau secondaire (10 ³ DA)	Transfert net pour L'enseignement Sup érieur (10 ³ DA)	Transfert net tous Niveaux confondus (10 ³ DA)
Employeurs	+86.944	-117.951	+29.557	-1.450
Ind épendants	-735.680	-847.771	-203.263	-1.786.714
Cadres sup et Prof. lib érales	+274.212	+785.109	+240.550	+1.299.871
Cadres moyens	+321.020	+840.399	+73.210	+1.234.629
Ouvriers	+374.534	+405.455	+107.770	+887.759
Employ és	+421.340	+667.159	+91.854	+1.180.353
Main- d'œuvres Saisonniers	-421.340	-792.481	-166.884	-1.380.705
Personnel en transition	+13.376	-25.802	-8.640	-21.066
Inactifs/ Inoccup és	-367.838	-947.291	-178.708	-1.493.837
Non- d éclar és	+33.442	+33.174	+14.554	+81.170

Tableau 7. Taux de participation des jeunes issus de différentes CSP selon la tranche d'âge

CSP	6-14 ans		15-17 ans		18-24 ans	
	1987	1995	1987	1995	1987	1995
Employeurs	88,09	91,38	64,26	41,77	22,22	15,15
Indépendants	70,84	80,65	42,39	40,84	10,66	8,14
Cadres sup et professions libérales	94,98	93,21	82,30	75,09	29,55	30,40
Cadres moyens	92,99	92,27	74,75	67,87	22,58	15,73
Ouvriers	83,89	89,23	53,65	50,69	10,99	13,84
Employés	91,35	92,38	70,00	59,55	19,11	15,55
Main d'œuvres saisonniers	78,55	83,40	48,28	41,35	09,70	6,77
Personnel en transition	84,50	93,41	61,12	-	15,32	
Inactifs/ Inoccupés	75,99	84,44	46,93	43,69	11,98	10,61
Non-déclarés	83,90	89,56	57,84	48,63	17,85	16,45
Ensemble	83,90	86,48	51,77	47,61	12,98	11,76

Tableau 8. **Taux de scolarisation selon la tranche de dépenses des ménages de 1988**

Tranche de dépenses	6-14 ans	15-17 ans	18-24 ans
DC1	61.05	38.21	11.35
DC2	67.29	45.73	12.22
DC3	70.30	52.13	15.35
DC4	75.68	57.45	18.65
DC5	78.58	57.75	16.56
DC6	74.08	56.56	20.89
DC7	80.60	59.48	20.98
DC8	82.20	58.71	22.32
DC9	83.55	59.02	20.30
DC10	82.34	60.05	19.75

Source : Enquête « Consommation des ménages, ONS, 1988

Tableau 9. Evaluation de la redistribution du budget de fonctionnement (10³ DA) entre les ménages selon leur niveau de consommation en 1988. Enseignement Fondamental (6-15 ans)

Tranches de Dépenses	Situation idéale (Scolarisation totale 6-15 ans)	Situation de scolarisation actuelle	Transfert net
D1	1.429.485	1.166.038	-263.447
D2	1.403.140	1.286.307	-116.833
D3	1.300.052	1.225.600	-74.452
D4	1.225.600	1.242.781	+17.781
D5	1.186.656	1.248.509	+61.853
D6	1.065.241	1.057.224	- 8.017
D7	1.085.859	1.171.766	+85.907
D8	961.008	1.057.223	+96.215
D9	979.190	1.093.877	+115.687
D10	818.976	904.882	+85.906
Total1	11.454.207	11.454.207	0

Tableau 10. **Evaluation de la redistribution du budget de fonctionnement (10³ DA) entre les ménages selon leur niveau de consommation en 1988. Enseignement Secondaire et Formation professionnelle (16-18 ans)**

Tranches de dépenses	Affectation en situation idéale (scolarisation totale 16-18 ans)	Affectation par rapport à la situation de scolarisation actuelle	Transfers nets
D1	385.784.	271.144	-114.640
D2	411.998	346.266	-65.732
D3	403.390	386.566	-16.824
D4	424.127	447.603	+23.476
D5	432.735	459.732	+26.997
D6	399.478	415.519	+16.041
D7	383.827	419.432	+35.605
D8	397.130	428.431	+31.301
D9	357.613	388.130	+30.517
D10	316.530	349.787	+73.257
Total	3.912.612	3.912.612	0

Tableau 11. Evaluation de la redistribution du budget de fonctionnement (10^3 DA) entre les ménages selon leur niveau de consommation en 1988. Enseignement Secondaire et Formation professionnelle (19-24 ans)

Tranches de dépenses	Affectation en situation idéale (scolarisation totale 19-24 ans)	Affectation par rapport à la situation de scolarisation actuelle	Transfers nets
D1	374.052	233.026	-141.036
D2	385.002	272.874	-112.128
D3	384.126	323.682	-60.444
D4	411.282	421.356	+10.074
D5	467.784	428.364	-39.420;
D6	457.711	525.600	+67.890
D7	430.992	497.130	+66.138
D8	483.552	593.490	+109.938
D9	502.386	560.202	+57.816
D10	483.114	514.286	+41.172
Total	4.380.000	4.380.000	0

Tableau 12. Structure de répartition des étudiants selon le type de diplôme préparé et leur origine sociale (1988)

	Licence	Sciences. Médicales	Ingénieur	Tec. Sup.	P.E.M.	Autres Licences
Employeur non agricole	04.10	0	0	0	0	56.56
Agriculteur	0	0	0	0	07.60	0
Commerçant	05.85	0	06.33	0	0	0
Artisan	04.10	0	0	0	0	0
C. Supérieur	0	34.67	0	0	15.79	0
Prof. Libérale	0	0	21.17	0	0	0
Technicien	0	0	0	14.09	0	0
Enseignant . Fondamental	0	0	0	0	69.30	0
Techn. Santé	06.14	0	0	14.09	0	0
Administratif	12.28	0	08.13	0	0	0
Ouvrier non agricole	18.90	0	12.95	26.41	0	0
Employé de l'Administration	03.32	38.70	10.58	0	0	0
Employé commerce	01.75	26.63	04.53	0	0	0
Manœuvre et per. Qualifié	03.43	0	0	0	0	0
Saisonnier	0	0	0	0	0	0
Retraité/Pensionné	22.56	0	10.58	0	0	0
Infirmier/Handicapé	0	0	10.58	14.09	0	0
Femme au foyer	04.07	0	05.39	07.14	0	0
Autres Inactifs	0	0	04.77	24.16	0	0
Inoccupé	0	0	0	0	0	0
Non déclarés	12.40	0	05.04	0	07.33	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source: Feroukhi Djamel, *L'état de l'éducation en Algérie, Collection Statistique, N°56, ONS, 1988*

